ASSISES JURIDIQUES DE LA MODE, DU LUXE ET DU DESIGN

2^E ÉDITION

10 mars 2022 Hôtel Shangri-La - Paris





VOUS ACCUEILLIR SEREINEMENT

Nous sommes heureux de pouvoir enfin vous retrouver! Votre sécurité étant notre priorité, nous mettons en place tout le dispositif nécessaire pour vous accueillir dans les meilleures conditions

- Port du masque obligatoire lors de vos déplacements dans l'établissement
- Utilisation obligatoire du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée du salon
- Respect de la distanciation sociale entre les convives
- Les regroupements debout ne sont pas autorisés

PASS VACCINAL

Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, la présentation d'un pass vaccinal sera obligatoire pour accéder à l'Hôtel Shangri-La.

Nous vous rappelons que vous pourrez suivre notre événement en Digital.

Durée de la formation : 7 heures

NIVEAU DE FORMATION: Niveau 2: approfondissement des connaissances et pratique de la matière.



Cette journée d'étude est susceptible d'être prise en charge par un organisme collecteur



Pour en savoir plus : www.lexposia-events.com



merci à nos partenaires



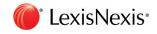












Partenariats institutionnels Partenariat académique — Partenariat média –

PROGRAMME

Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux et est certifiée Qualiopi

ASSISES JURIDIQUES DE LA MODE, DU LUXE ET DU DESIGN

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

VOUS ETES CONCERNÉ

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels du droit dans les secteurs de la mode, du luxe et du design : Avocat, Dirigeant d'entreprise, Directeur des affaires juridiques et collaborateur des services juridiques de l'industrie de la mode, Juriste-conseil, Juriste de coopérative, Juriste de fédération, Juriste d'association, Ingénieur qualité et réglementation, Chercheur et maître de conférence.

PRÉ-REQUIS

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit (avocat, juriste, expert, magistrat, ...) pour suivre cette formation. Il est également recommandé d'avoir des connaissance générales du droit de la propriété intellectuelle.

Avant toute inscription, merci de compléter le formulaire d'analyse des besoins et des connaissances et de nous le retourner à l'adresse lhong@lexposia.com

Nos journées d'étude favorisent l'échange entre les participants

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

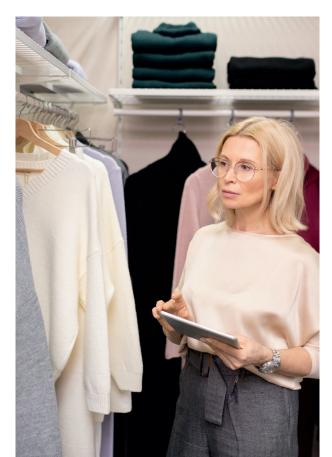
- Actualiser ses connaissances jurisprudentielles
- Comprendre les enjeux du nouveau cadre applicable à la distribution sélective
- Analyser les enjeux des contrefaçons sur
- les réseaux sociaux et plateformes et connaître le contenu du projet de loi de lutte anti-contrefacon
- Comprendre le DSA et ses enjeux
- Définir le statut des influenceurs et le régime juridique qui leur est applicable
- Définir le régime juridique applicable aux métavers et NFT et comment les protéger
- Comprendre et définir les dispositions de la loi AGEC applicables au secteur de la mode

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation en présentiel et en digital. Intervention de plusieurs intervenants apportant leurs connaissances et retours sur expérience durant les tables rondes et interventions. Interactivité, questions/réponses, débats. Les supports de présentation des intervenants sont remis après la formation. Replay vidéo de la journée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un questionnaire de fin de formation est remis afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Un questionnaire d'évaluation à chaud sera à remplir afin d'évaluer notre formation. Il est indispensable de compléter ces deux questionnaires afin d'obtenir une attestation de fin de formation.







09h00 - 09h10 : Ouverture de la journée

Emmanuelle HOFFMAN, avocat associé, Hoffman avocats

09h10 - 10h10 : Analyse de la jurisprudence

Yann BASIRE, directeur général, Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle,

Université de Strasbourg

Elise MELLIER, magistrat, troisième chambre, Tribunal judiciaire de Paris

Emmanuelle HOFFMAN, avocat associé, Hoffman avocats

Bénédicte ROUMY-BULLIER, directrice Juridique Creation & Communication, Chanel

10h10 - 10h30 : Comprendre les enjeux du nouveau cadre applicable à la distribution sélective

Distribution sélective et révision du règlement d'exemption par catégorie applicable aux

accords verticaux (VBER) pour juin 2022

Xavier GUEANT, directeur juridique, Fédération des Entreprises de la Beauté

10h30 - 11h00 : Pause café

11h00 - 11h15 : La loi de modernisation de la lutte contre la contrefaçon

Pierre-Yves BOURNAZEL, député

11h15 - 12h10 : Comprendre les enjeux de la contrefaçon à l'ère du numérique

Retour sur le Projet de loi de modernisation de la lutte contre la contrefaçon et analyse de la

contrefaçon sur les réseaux sociaux et les plateformes Yves Alain SAUVAGE, Associate general counsel, Chanel

Pierre BERECZ, président, EBRAND

David SAUSSINAN, Global Relations Manager, Amazon

Modération : Emmanuelle HOFFMAN, avocat associé, Hoffman avocats

12h10 - 12h30 : **Grand Témoin**

L'impact des GAFAM dans la contrefaçon et le non respect du droit d'auteur

Etienne GERNELLE, directeur de la rédaction, Le Point

12h30 - 14h00 : Déjeuner assis

14h00 - 14h20 : **Grand Témoin**

Yuan ZOU, Head of Europe Luxury & Fashion, Hylin

14h20 - 14h50 : Connaître les dispositions du Digital Services Act et ses enjeux

Delphine SARFATI SOBREIRA, directrice générale, UNIFAB **Philip CORDERY**, expert associé, Europtimum Conseils

14h50 - 15h50 : Définir le régime juridique applicable aux influenceurs

May BERTHELOT, responsable Réputation et Lutte anti-contrefaçon, Videdressing & Leboncoin

Camille RINGLE, directrice juridique, Women Management Nathalie CROS COITTON, CEO, Women Management

Coralie LARCHER, avocat

Modération : Frédéric GALINIER, directeur délégué, Fédération de la Haute Couture et de la Mode

15h50 - 16h20 : Pause café

16h20 - 17h10 : Analyser les enjeux des métavers et produits NFT et le régime juridique qui leur est

applicable

Rémy André OZCAN, président, Fédération Française des Professionnels de la Blockchain

Ingrid Mery HAZIOT, avocat, Avant Garde avocats

17h10 - 17h40 : Analyser l'impact de la loi AGEC dans la filière textile-habillement

Signalétique Triman, informations sur les caractéristiques et qualités environnementales d'un

produit et affichage environnemental

Jean-Placide NYOMBE, juriste, Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire

COMMENT VOUS INSCRIRE?

ASSISES JURIDIQUES DE LA MODE, DU LUXE ET DU DESIGN

Nº de déclaration d'enregistrement : LEXposia est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 443 16 75 auprès de la Région d'Ile-de-France.

INSCRIVEZ-VOUS DIRECTEMENT SUR WWW.LEXPOSIA-EVENTS.COM ET RÉGLEZ SOIT:

- Par chèque bancaire
- Par carte bancaire
- Par virement bancaire

Dans la limite des places disponibles

TARIFS:

Les tarifs comprennent l'accès à la journée d'étude, les pauses et la participation au coktail déjeunatoire, ainsi que les supports sous format papier ou électronique.

La formation est susceptible d'être annulée ou reportée à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou des raisons de force majeure.

PASS Journée d'étude en présentiel = 730,00 € HT

PASS Journée d'étude en digital = 536,00 € HT

PASS partenaire = 670,00 € HT

Les entreprises adhérentes de nos partenaires institutionnels bénéficient d'une offre tarifaire avantageuse, contactez-les.

Pour bénéficier des tarifs réduits et de groupe, contacter Laura Hong :

lhong@lexposia.com - 01 44 83 66 76

La facture adressée vaut convention de formation simplifiée. Les délivrances des attestations de présence vous seront fournies, à l'issue de la formation. Rentre dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF).

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004, les informations qui vous sont demandées sont necessaires au traitement de votre inscription et sont déstinées aux services de LEXposia. Les informations seront utilisées par les organisateurs du salon conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978.

Un droit d'accès et de rectification peut être exercé librement auprès de LEXposia.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le règlement du prix de votre formation est à effectuer à l'inscription avant la date de l'événement ou sur place, comptant et sans escompte par paiement électronique, chèque bancaire ou virement.

Inscription exclusivement en ligne: www.lexposia-events.com. La procédure est automatique. Vous recevez votre confirmation d'inscription et votre facture par e-mail, y compris pour les paiements par chèque et par virement.

- 1. Pour les paiements par chèque, Vous renseignez le formulaire en ligne et vous nous adressez séparément par voie postale votre règlement par chèque à l'ordre de LEXposia SAS, à l'adresse de l'agence, 37-39 rue de Neuilly 92 110 Clichy.
- **2.** Pour les paiements par virement sécurité oblige veuillez prendre attache avec Laura Hong, lhong@lexposia.com Tél : 01 44 83 66 76 qui vous adressera par mail notre RIB.

Inscription concernant les entreprises : Inscrivez le(s) participant(s) via notre site internet ou en remplissez le bulletin d'inscription entreprise disponible sur notre site ou sur demande auprès de Laura Hong, Ihong@lexposia.com. Une facture pro-forma vous sera transmise en attendant le paiement différé de l'inscription.

Inscription concernant uniquement les organismes soumis au Code des marchés publics, la facture vous sera adressée après la tenue de la formation. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 30 jours. Si le règlement de votre inscription est effectué par un organisme payeur extérieur (OPCA), il vous appartient de vous assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde vous sera directement facturé.

Attestation de présence : à l'issue de la formation, vous recevrez une attestation de présence.

Modification du programme : Nous nous réservons le droit de modifier le programme de la formation si les circonstances nous y obligent.

CONDITIONS D'ANNULATION / REPORT PAR LE CLIENT

- Les demandes de report d'inscription d'une session de formation à une autre sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation initialement réservée.
- Les demandes d'annulation du Client doivent parvenir par écrit à l'adresse : LEXposia SAS 37/39 Rue de Neuilly 92110 Clichy au plus tard 15 jours avant la date de l'Évènement concerné, le cachet de la poste faisant foi pour la date d'annulation. En ce cas, le montant de l'inscription sera intégralement remboursé, déduction faite de la somme forfaitaire de 200 € HT pour frais de dossier.
- Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, l'intégralité du montant de l'inscription restera acquise à l'Organisme de formation à titre d'indemnité forfaitaire et définitive.
- Lorsque la demande d'annulation est justifiée par un cas de force majeure, à savoir limitativement la maladie, l'accident, le décès ou la grève des transports rendant impossible le déplacement, et sur présentation d'éléments justificatifs par le client, le montant de l'inscription est intégralement remboursé, déduction faite de la somme forfaitaire de 200 € HT pour frais de dossier.
- La non-participation à une formation est considérée comme une annulation hors délai et donne droit à aucun remboursement.
- Le droit de rétractation effectué conformément aux stipulations de l'article 6 n'est pas considéré comme une annulation.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La formation peut être prise en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences) qui collecte et gère les contributions de votre entreprises et de votre structure libérale au titre du financement de la formation professionnelle.

Droit individuel à la formation : Compte personnel de formation (CPF) La facture envoyée tient lieu de convention de formation professionnelle simplifiée. Durée dans le cadre du CPF : 7 heures.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

L'ensemble du programme de cet évènement est susceptible d'être pris en charge totalement ou partiellement par le FIFPL, et ce dans la limite de votre crédit disponible. Pour ce faire, vous devez adresser une demande de prise en charge 15 jours avant la tenue de la formation : soit par courrier à l'adresse suivante : FIF-PL, 104 rue de Miromesnil 75383 cedex 08, soit par tél : 01 55 80 50 00, soit par internet sur le site www.fifpl.fr

Concernant les avocats : ce cycle de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de décisions à caractère normatif n° 2005-001 à 2005-004. Après avoir obtenu la délivrance des attestations de présence, les avocats pourront valider au titre de l'obligation de formation continue les heures de formation passées lors de cette journée d'étude.

DURÉE DE LA FORMATION: 7 H 00







LEXposia est membre de l'Union Française des Métiers de l'Evènement et est référencé en tant qu'organisme de formation au Datadock et certifié Qualioni

Pour ceux qui le souhaitent, cet évènement sera également digitalisé!

